



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE | 2021

**des producteurs de lapins visés par le
Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec
et
des membres du Syndicat des producteurs
de lapins du Québec**

**Le 5 novembre 2021
Par vidéoconférence**



SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Maison de l'UPA
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 315
Longueuil (Québec) J4H 4E7

Téléphone : 450 679-0530
Télécopieur : 450 670-3659
Courriel : lapins@upa.qc.ca
Site Internet : www.lapinduquebec.qc.ca

Laurianne Soucy
Agente de projet
Poste 8391

TABLE DES MATIÈRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE LAPINS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION	5
PROJET D'ORDRE DU JOUR	7
PROCÈS-VERBAL	8
MOT DU PRÉSIDENT	18
MOT DE L'AGENCE DE VENTE	20
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020-2021	21
ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2021	34

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION	47
PROJET D'ORDRE DU JOUR	49
PROCÈS-VERBAL	50
ACTIVITÉS RÉALISÉES SUR LES PRIORITÉS D'ACTION 2020-2021	55
PRIORITÉS D'ACTION 2021-2022	57
RÉSOLUTIONS	58
NOTES	59

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DES PRODUCTEURS DE LAPINS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC



**Le lapin
du Québec**

**Le 5 novembre 2021
Par vidéoconférence**



Le 8 octobre 2021

AVIS DE CONVOCATION

AUX PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Par la présente, vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs visés par le Plan conjoint du Syndicat des producteurs de lapins du Québec qui se tiendra par vidéoconférence :

DATE : Le 5 novembre 2021

HEURE : 8 h 30 (accueil des participants et connexion à la vidéoconférence) | Début AGA : 9 h

Vous trouverez ci-joint le projet d'ordre du jour de cette assemblée ainsi que le formulaire de procuration pour permettre à un mandataire d'agir en votre nom lors de l'AGA.

L'assemblée sera l'occasion de discuter des priorités d'action pour la prochaine année.

Le déroulement de l'AGA ainsi que les différents votes se prendront en fonction du *Règlement sur le droit de vote des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec*. À titre de rappel, pour avoir le droit de vote à l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint, le producteur doit avoir mis en marché des lapins au cours de l'année ou être associé à la production de lapins au cours de la période allant du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021 et être inscrit au fichier des producteurs.

DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

La participation à l'assemblée se fera par les moyens suivants :

- **Vidéoconférence par Zoom** en utilisant le lien suivant :
<https://upa-qcca.zoom.us/j/95834468256?pwd=eEJtZlR2WWo1YkVqNkpkNG9sNFppdz09>
- **Appel téléphonique** en utilisant les informations suivantes :
N° à composer : 438 809-7799
ID de réunion : 958 3446 8256
Code secret : 515 154

Les procédures pour faciliter la participation à l'assemblée par vidéoconférence ainsi qu'aux votes secrets et à main levée par Zoom et par téléphone vous seront envoyées prochainement.

Le déroulement de cette journée suivra la Procédure d'assemblée délibérante (Annexe II du *Règlement général du Syndicat des producteurs de lapins du Québec*) et les différents votes se prendront en fonction du *Règlement sur le droit de vote des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec*.

Nous vous invitons à confirmer votre participation par courriel à lapins@upa.qc.ca ou en communiquant avec Mme Laurianne Soucy par téléphone au 450 679-0540, poste 8391.

N'hésitez pas à communiquer avec le SPLQ pour plus d'information.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'accepter nos meilleures salutations.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kack', written in a cursive style.

Jean-Pierre Kack

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Assemblée générale annuelle

Le 5 novembre 2021

Par vidéoconférence

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC		DURÉE (min.)
9 h	1. Ouverture de l'assemblée	5
9 h 05	2. Rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes	5
9 h 10	3. Lecture et adoption de l'avis de convocation	5
9 h 15	4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	5
9 h 20	5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 novembre 2020	5
9 h 25	6. Mot du président du Syndicat	10
9 h 35	7. Présentation et adoption du rapport d'activité 2020-2021 et adoption du Plan d'action et des orientations 2021-2022 7.1. Modifications des prélevés	30
10 h 05	8. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice 2020-2021 8.1. Nomination d'un auditeur externe pour l'exercice 2021-2022	15
10 h 20	9. Modifications au <i>Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins</i>	VOTE 35
10 h 55	10. Divers	10
11 h 05	11. Levée de l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint du SPLQ	–

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Tenue le 6 novembre 2020

Par vidéoconférence

Présences :

Amina Baba-Khelil, L'Union des producteurs agricoles (UPA)

Vincent Bélanger-Marceau, UPA

Guillaume Bernard, Ferme de la rivière Salvail

Marlis Bernhard-Traschel, Ferme Persévérance

Jaafar Bouanane, Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)

Stephen Côté, agent de développement – Syndicat des producteurs de lapins du Québec (SPLQ)

Pascale Daigneault, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

Paul Doyon, UPA

Jaafar Bouanane, Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)

Stefan Edberg Finisse, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Francis Goulet, Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA)

Karine Guillemette, La Financière agricole du Québec (FADQ)

Pascale Daigneault, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

Nicolas Hamelin, Ferme Galyco

Jean-Pierre Kack, Ferme du Lapin tendre

Frédéric Lagacé, Clapier Beaurivage

Myriam Laplante, La Terre de chez nous

Simon Lavoie, UPA

Michel Morin, CECPA

Julien Pagé, Ferme Besner Pagé

Martine Paul, Ferme du Lapin tendre

Elaine Paul-Hus, Ferme Laobec

Stéphane Riopel, Ferme Riopel

Tobby Roy, Tonasem

Linda Saucier, Université Laval

Lucas Sévigny, Ferme Laobec

Raphaël Tanguay, Ferme Jocelyn Tanguay

Maxime Tessier, Laprodéo inc.

Patrial Turmel, Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec

Yan Turmine, Bélisle Solution Nutrition

Marie-Soleil Turmine, Bélisle Solution Nutrition

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Julien Pagé, le président sortant du Syndicat des producteurs de lapins du Québec (SPLQ), ouvre l'assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs visés par le Plan conjoint du SPLQ à 10 h 06 et souhaite la bienvenue aux producteurs et aux intervenants. Il évoque les intervenants présents et les remercie de leur présence.

2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Mme Marlis Bernhard-Trachsel et appuyée par M. Frédéric Lagacé, il est unanimement résolu de procéder à l'enregistrement de la rencontre.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Nicolas Hamelin, il est unanimement résolu de nommer M. Julien Pagé président d'assemblée.

3. RAPPEL DES RÈGLES DE PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Maxime Tessier et appuyée par Mme Martine Paul, il est unanimement résolu de ne pas faire la lecture des règles de procédures des assemblées délibérantes figurant à l'annexe II du *Règlement général du SPLQ*.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'avis de convocation est lu par M. Pagé.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Toby Roy et appuyée par M. Maxime Tessier, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.

L'ordre du jour est lu par M. Pagé.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Toby Roy, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'un président d'assemblée
3. Rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes
4. Lecture et adoption de l'avis de convocation et du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 novembre 2019
6. Mot du président
7. Présentation et adoption du rapport des activités 2019-2020 et adoption du Plan d'action et des orientations 2020-2021
8. Présentation et adoption des états financiers vérifiés pour l'exercice 2019-2020
 - 8.1. Nomination d'un auditeur externe pour l'exercice 2020-2021
9. Modifications au *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins*
10. Divers
11. Levée de l'assemblée

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 22 NOVEMBRE 2019

M. Pagé suggère aux participants de ne pas faire la lecture du procès-verbal, étant donné que celui-ci a été envoyé aux producteurs préalablement à l'AGA.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Frédéric Lagacé et appuyée par M. Nicolas Hamelin, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'AGA du 22 novembre 2019 sans en faire la lecture.

6. MOT DU PRÉSIDENT

M. Pagé mentionne que c'est dans le contexte difficile de la pandémie qu'il annonce sa décision de quitter la présidence du SPLQ et de ne pas se présenter comme administrateur, et ce, compte tenu de sa récente élection comme vice-président de la Fédération de l'UPA de la Montérégie. Il rappelle tout le chemin parcouru par l'organisation depuis le début de son implication comme président il y a environ 12 ans. Malgré les hauts et les bas, M. Pagé se dit satisfait du travail accompli et reste convaincu d'avoir contribué au bon développement du secteur cunicole. Il remercie les administrateurs avec qui il a collaboré pendant toutes ces années et qui ont contribué à faire avancer les dossiers du secteur.

Les administrateurs et les producteurs présents prennent la parole pour féliciter et remercier M. Pagé pour toutes ces années d'implication.

À son tour, M. Jean-Pierre Kack salue le travail effectué par M. Pagé durant toutes ces années. Il mentionne qu'il évolue comme président par intérim du SPLQ, depuis le 8 octobre dernier, et explique les objectifs qu'il se fixe pour jouer ce rôle et les quelques activités réalisées depuis ce temps. Il souhaite notamment faciliter la participation de tous les administrateurs pour provoquer la réflexion et ultimement arriver à des consensus afin que le conseil d'administration prenne les meilleures décisions pour les producteurs, mais aussi pour l'avenir de l'organisation.

M. Kack se dit convaincu que les producteurs cunicoles du Québec sont les meilleurs au Canada et qu'il est possible de planifier et d'organiser la production en concertation, en équipe, et ce, pour la pérennité des entreprises et du secteur. Bien que la qualité des lapins mis en marché ne soit pas toujours au goût des acheteurs, M. Kack évoque qu'il n'en demeure pas moins que le produit se démarque avantageusement par rapport à ce qui se fait ailleurs au Canada, notamment en Ontario.

Il explique que, d'ici le 18 décembre, un rapport du SPLQ sera déposé à la RMAAQ dans le cadre de l'évaluation périodique. M. Kack explique que, dans le futur, il souhaite s'assurer que les clients respectent leurs engagements et que les paiements aux producteurs soient effectués dans les délais prévus à la Convention de mise en marché. Il évoque également que l'une de ses priorités sera de faire respecter les règlements et la Convention en place.

Finalement, il mentionne que les producteurs doivent apporter les efforts nécessaires pour ne pas produire au-delà de 70 % de leur PPA et que le *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* prévoit des pénalités en cas de non-respect des PPA.

En terminant, M. Kack demande aux producteurs d'être fiers du SPLQ et de soutenir l'organisation le plus possible. Il remercie finalement l'UPA pour son accompagnement.

7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2019-2020 ET ADOPTION DU PLAN D'ACTION ET ORIENTATIONS 2020-2021

D'entrée de jeu, M. Pagé remercie Bélisle Solution Nutrition pour son bon travail dans l'administration de l'agence de vente, laquelle est opérationnelle depuis 2003. Il souligne également l'implication des ressources professionnelles de l'UPA, notamment de la DREPA et du Service des finances, lesquelles agissent avec efficacité et professionnalisme. Il rappelle que la comptabilité du SPLQ est effectuée par le Service des finances de l'UPA.

Concernant la mise en marché des lapins, M. Pagé rappelle que la gestion des PPA se fait par intervalle. En 2019-2020, cette gestion s'est faite de manière rigoureuse par l'agence de vente pour assurer le respect des PPA émises.

M. Yan Turmine mentionne qu'avant le début de la pandémie de COVID-19, on s'attendait à une croissance du secteur. La crise sanitaire a, cependant, fait chuter la demande en lapins juste après la période de Pâques. Cela a incité l'agence de vente à prendre des mesures exceptionnelles. Des pourparlers ont ainsi été entamés avec le comité d'acheteurs; discussions qui se sont avérées difficiles. Les deux parties ont dû recourir à l'accompagnement d'une médiatrice, recommandée par la RMAAQ, afin de tenter de régler les différends qui reposaient sur l'écoulement des volumes, le prix et les engagements annuels.

Il rappelle également qu'une Convention de mise en marché a été homologuée en 2019, laquelle prévoit notamment la mise en place d'un comité d'acheteurs. Malgré cela, il évoque que les acheteurs n'ont pas été en mesure de confirmer leur engagement annuel en juin 2019, comme stipulé à la Convention. En effet, au début du mois de septembre 2019, faute d'annonce formelle des engagements annuels, l'agence de vente a dû utiliser l'information informelle recueillie lors des discussions avec le comité d'acheteurs pour mieux cerner la demande 2019-2020. Cette situation dénote le dysfonctionnement du comité ou la volonté explicite de non-collaboration.

Par ailleurs, selon M. Turmine, une certaine stabilité dans les ventes a été constatée lors de la dernière année, notamment grâce au fonds de réserve constitué et à la résilience des producteurs face à la baisse de la demande. Il mentionne que les règlements, la Convention et l'existence de l'agence de vente sont des outils importants et gagnent à être bonifiés, étant donné qu'ils permettent de traverser la crise actuelle avec une certaine résilience.

Mme Marie-Soleil Turmine présente les données de jumelage et explique les variations constatées en cours d'année, notamment à partir de la fin mars 2020 (semaine 13). Elle mentionne que la diminution à partir de ce moment est, notamment, causée par la réduction de la demande du secteur des HRI à la suite de la pandémie. Il est évoqué que les acheteurs, conscients de la situation, ont fait des efforts pour développer les marchés. Néanmoins, depuis septembre, le nombre de lapins jumelés est à la hausse.

M. Turmine mentionne que le plus gros acheteur est plutôt imprévisible et qu'il est difficile de savoir quelle direction il souhaite emprunter.

Une discussion a lieu sur la reprise prochaine de la demande, sur l'optimisation de l'arrimage de l'offre à la demande et sur la possibilité que les producteurs mettent en marché à hauteur de 100 % de leur PPA. Pour stimuler la demande justement, plusieurs sont d'avis qu'il conviendra de faire des efforts de promotion.

M. Pagé évoque le transport et les difficultés d'optimisation qui y sont associées. M. Turmine rappelle que l'enjeu du transport devra constituer une priorité pour la prochaine année.

Les activités de représentation effectuées au cours de la dernière année sont rappelées ainsi que les différentes collaborations entretenues par le SPLQ. M. Pagé mentionne l'excellent travail réalisé par M. Steve Côté, agent de développement pour la Structure de concertation cunicole. Il rappelle que le président de la Structure est M. Marcel Savoie de Cunico.

M. Steve Côté se présente, dans un premier temps, et explique ensuite son rôle comme agent de développement ainsi que les projets en cours et ceux qui ont été réalisés. Il évoque le recrutement de Mme Catherine François dans le cadre du projet mentorat services-conseils et rappelle aux producteurs l'importance d'utiliser les services-conseils disponibles. Il rappelle que la structure est dynamique. Il mentionne finalement qu'une tournée des producteurs a récemment eu lieu, que les acheteurs, les abattoirs et les transporteurs seront prochainement approchés et qu'aux termes des discussions, une série de recommandations sera formulée. Il revient sur la collaboration avec les différents acheteurs et rappelle quelques possibilités de collaboration pour la poursuite des activités de la structure de concertation.

Enfin, Mme Catherine François se présente et explique rapidement la nature de son mandat comme « mentorée » dans le cadre du projet mentorat services-conseils.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Maxime Tessier et appuyée par M. Raphaël Tanguay, il est unanimement résolu d'adopter le rapport des activités 2019-2020 comme présenté, en rectifiant cependant l'information en lien avec les postes d'administrateurs à la page 20.

8. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE 2019-2020

M. Vincent Bélanger-Marceau, chef comptable du Service des finances de l'UPA, lit rapidement le rapport de mission d'examen réalisé par Beauregard et Breault pour 2019-2020.

Les faits saillants des résultats 2019-2020 sont présentés :

- Les revenus provenant des contributions sont en hausse, malgré un ralentissement depuis mars 2020 : 246 000 lapins ont été mis en marché, comparativement à 213 000 en 2018-2019;
- Les projets pour lesquels des produits sont indiqués sont les suivants : projet Agent de développement et projet Mentorat services-conseils;
- Les produits de ventes de lapins cumulent les ventes de lapins congelés;
- Les charges des services professionnels sont en hausse, étant donné que l'agence de vente a jumelé plus de lapins (Bélisle Solution Nutrition est rémunéré pour chaque lapin jumelé) et que les services professionnels de l'UPA ont travaillé sur l'homologation de la Convention de mise en marché.

Concernant le bilan financier, il est précisé qu'en raison du retard dans la facturation et du rabais COVID-19 consenti aux acheteurs, quatre semaines ont été impayées en date du 31 juillet et ne sont conséquemment pas comptabilisées au bilan, ce qui engendre un actif débiteur élevé. Cette situation s'est cependant rétablie au début de l'année financière 2020-2021, donc l'ajustement apparaîtra dans les prochains états financiers. M. Bélanger-Marceau apporte des précisions en lien avec le passif créditeur et le fonds de réserve, ainsi qu'en lien avec la dette à payer à l'UPA.

Il est précisé que toute la liquidité disponible est utilisée pour payer les producteurs d'une semaine à l'autre. Il évoque également que le SPLQ a obtenu, en septembre 2020, un prêt de 40 000 \$ (dont 10 000 \$ en subvention, si le remboursement se fait au plus tard le 31 décembre 2022). Cependant, ce dernier n'apparaît pas dans les états financiers présentés.

M. Pagé évoque que certains acheteurs ne sont pas réguliers dans les paiements et ne respectent pas les délais prévus. Il mentionne qu'en période estivale, les comptes à recevoir étaient très élevés. M. Bélanger-Marceau évoque que, pour ramener les paiements des producteurs à une fréquence de deux semaines, des liquidités supplémentaires seraient nécessaires.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Mme Martine Paul et appuyée par M. Maxime Tessier, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers vérifiés pour 2019-2020.

Le Plan d'action et les orientations 2020-2021 seront discutés lors des prochaines rencontres de la Structure de concertation cunicole.

8.1. Nomination d'un auditeur externe pour l'exercice 2020-2021

Le conseil d'administration recommande de poursuivre l'audit des finances du SPLQ à l'aide d'une mission d'examen, à l'instar de ce qui a été fait pour 2019-2020, et de continuer la collaboration avec la firme Beauregard et Brault.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par Mme Marlis Bernhard-Trachsel, il est unanimement résolu de nommer Beauregard et Brault afin de réaliser une mission d'examen pour l'exercice financier 2020-2021.

9. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LES PARTS DE PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ DES LAPINS

M. Pagé mentionne aux producteurs de lire les projets de résolution proposés en considérant les principes généraux des modifications présentées, d'autant plus que les libellés des articles à modifier est de toute façon appelé à changer. Les principes généraux seront, quant à eux, respectés lors de la rédaction des libellés finaux.

OBJET : LES PARTS DE PRODUCTION ATTRIBUÉES PRODUCTEUR-ACHETEUR (PPA-PA)

Article 25 – Suppression du nombre de PPA-PA maximales pouvant être détenu par un producteur-acheteur

CONSIDÉRANT que le nombre de PPA-PA détenu par un producteur-acheteur pourrait être plus élevé;

CONSIDÉRANT que plusieurs producteurs souhaitent et ont la capacité de mettre en marché les lapins qu'ils produisent;

CONSIDÉRANT que la mise en marché par un producteur-acheteur a pour effet de dynamiser la vente et la consommation de la viande de lapin;

CONSIDÉRANT que la Politique bioalimentaire 2018-2025 vise à promouvoir et à valoriser les produits bioalimentaires d'ici (achat local) et à développer l'attractivité des territoires (mise en marché de proximité);

CONSIDÉRANT que les modalités de mise en marché des lapins du producteur-acheteur sont consignées dans une convention signée avec le SPLQ, comme prévu au chapitre 1 du *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins*;

CONSIDÉRANT que les articles 26 et 27 du *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* prévoient le plafonnement des PPA-PA à 10 % du nombre de parts de production attribuées total;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Maxime Tessier et appuyée par M. Tobby Roy, il est unanimement résolu d'abolir le nombre maximal de 70 PPA-PA qu'un producteur peut détenir afin que ce nombre soit plutôt convenu entre le SPLQ et le producteur et consigné dans la convention signée.

Article 54 – Regroupement des livraisons de lapins du producteur-acheteur

CONSIDÉRANT que les articles 52 et 53 du *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* visent seulement les livraisons de lapins du producteur détenant des PPA et pour lesquels la mise en marché se fait par l'agence de vente administrée par le SPLQ;

CONSIDÉRANT que l'article 54 du *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* ne permet pas le regroupement de la livraison des lapins du producteur-acheteur;

CONSIDÉRANT que le producteur-acheteur est responsable de la mise en marché des lapins produits en vertu des PPA-PA qu'il détient, et ce, conformément à la convention signée avec le SPLQ;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Nicolas Hamelin, il est unanimement résolu d'abolir l'article 54 du *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins*.

OBJET : LES PARTS DE PRODUCTION INTÉRIMAIRES (PPI)

Suppression et remplacement de la notion de PPI

CONSIDÉRANT que les projets présentés au cours des dernières années étaient hétérogènes quant au nombre de PPI demandées (entre 100 et 2 000);

CONSIDÉRANT que la période de 13 mois prévue à l'article 16 du *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* ne tient pas compte de la demande en lapins pendant la période;

CONSIDÉRANT que la période de 13 mois prévue à l'article 16 du *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* a, par le passé, désordonné la mise en marché des lapins;

CONSIDÉRANT que l'agence de vente administrée par le SPLQ est bien outillée pour déterminer les besoins des acheteurs selon la période de l'année;

CONSIDÉRANT la nature diversifiée des projets de démarrage et de consolidation acceptés pour l'obtention de PPI;

CONSIDÉRANT la lourdeur administrative de la gestion des PPI;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Maxime Tessier, il est unanimement résolu de :

- supprimer la notion de « part de production intérimaire » pour la remplacer par « nouvelle part de production attribuée » dans le *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins*;
- gérer chaque nouvelle part de production attribuée comme une PPA régulière;
- supprimer toute référence à la conversion de PPI et à la période de 13 mois dans le *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins*;
- indiquer aux articles 15, 16, 17 et 18 du *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* que le SPLQ détermine, pour chaque nouvelle PPA, la date de début de la mise en marché et le calendrier de mise en marché attendu.

OBJET : LE PAIEMENT AUX PRODUCTEURS

Valeur des lapins congelés

CONSIDÉRANT que les frais de mise en marché et de confirmation de livraison peuvent varier dans le temps;

CONSIDÉRANT que les lapins congelés et entreposés ont une certaine valeur même s'ils ne sont pas vendus;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par Mme Marlis Bernhard-Trachsel, il est unanimement résolu de supprimer le deuxième alinéa de l'article 63 du *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins*.

Fonds de prévoyance

CONSIDÉRANT que l'article 61 du *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* prévoit que les producteurs reçoivent, deux semaines après chaque période de livraison, un versement sur la base du prix provisoire;

CONSIDÉRANT que l'article 62 du *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* prévoit que les producteurs reçoivent, dans les 60 jours suivant la fin d'un intervalle, un versement sur la base du prix final;

CONSIDÉRANT que le deuxième alinéa de l'article 63 du *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* sera supprimé, conséquemment à la résolution concernant la « valeur des lapins congelés » prise lors de l'assemblée générale annuelle du 6 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'article 63 du *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* prévoit un ajustement de prix en tenant compte, notamment, du prix provisoire payé et du prix final;

CONSIDÉRANT que le versement ou la réclamation à tous les producteurs de l'ajustement du prix prévus à l'article 63 du *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* pourrait contribuer à mettre en œuvre des actions collectives pour pallier aux aléas conjoncturels et structurels des marchés, notamment en lien avec des événements imprévisibles comme la pandémie de la COVID-19;

Préalablement au vote en lien avec la création du Fonds de prévoyance, M. Maxime Tessier a expliqué que le mécanisme présenté était déjà prévu au Règlement, mais que l'utilisation du fonds en question n'était pas balisée. Le mécanisme ainsi présenté aux producteurs est celui qui a été utilisé à l'été 2020 pour compenser les producteurs à la suite de la baisse de la demande. Les producteurs discutent également de la possibilité d'indiquer sur chacun des relevés de paie l'information en lien avec la somme versée au Fonds de prévoyance. Une discussion a lieu à ce sujet. Étant donné qu'il ne s'agit pas d'un prélevé/contribution ni d'un revenu, cette information ne pourrait apparaître au relevé de paie.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Toby Roy, il est unanimement résolu :

- de modifier l'article 63 du *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* afin de prévoir la création d'un Fonds de prévoyance qui serait constitué par le mécanisme d'ajustement de prix prévu;
- que le Fonds de prévoyance ainsi constitué soit utilisé strictement pour mettre en œuvre des actions collectives afin de compenser les fluctuations de prix subies par les producteurs lors d'événements imprévisibles.

10. DIVERS

Aucun point n'est abordé.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Nicolas Hamelin et appuyée par M. Frédéric Lagacé, il est unanimement résolu de lever la séance de l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint du SPLQ à 12 h 26.

MOT DU PRÉSIDENT



Bonjour,

L'année qui s'est écoulée a amené pour chacun d'entre nous sa part de surprises. Chose certaine, nous avons eu à composer avec la pandémie du COVID-19. Chaque productrice et producteur a eu à s'adapter aux coupures que les grossistes ont connu au courant de l'année et qu'ils ont refilé aux partenaires que nous sommes. Le Syndicat a aussi connu sa part de surprises. Quand j'ai pris la succession de M. Julien Pagé comme président du SPLQ, il m'avait dit que cela représentait quelques heures par semaine., mais je n'avais pas compris que cela pouvait représenter plusieurs heures par semaine. Toutefois, grâce à votre collaboration et à celle des membres du conseil d'administration, nous avons réalisé une année qui nous place en meilleure position que les années passées.

1) À la suite de la démission de M. Nicolas Hamelin peu après notre assemblée générale, les membres du conseil d'administration ont conformément, aux statuts de Syndicat, choisi M. Frédéric Lagacé pour compléter le mandat de ce dernier.

2) Nous avons préparé et présenté, devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et les acheteurs, les faits et les actions que nous avons menés au cours des cinq dernières années. Cet événement est obligatoire pour le Syndicat en tant qu'administrateur du Plan conjoint et est prévu par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche pour un office de producteurs. La préparation à cet événement représente un travail administratif très important, qui a occupé le début du mandat.

3) Au mois d'avril dernier, nous avons défendu, devant le tribunal administratif de la RMAAQ, la position du Syndicat vis-à-vis le grief déposé par Ferme avicole Oka au nom des acheteurs, et ce, avec succès. Le grief exigeait l'abandon de l'entente signée entre le Syndicat et Viandex comme nouvel acheteur ainsi que le versement d'une somme importante en pénalités pour violation de la Convention de mise en marché du lapin de chair. Le grief a été rejeté et, chose peu commune, le demandeur a été réprimandé par la Régie pour son attitude envers le Syndicat.

4) Le 10 juin 2021, le conseil d'administration a tenu une rencontre de négociations avec les acheteurs, qui a porté exclusivement sur l'augmentation des prix payés aux producteurs à compter de septembre 2021 et janvier 2022. Les administrateurs du Syndicat ainsi que Mme Laurianne Soucy, agente de projet à l'UPA, ont préparé et documenté la situation et les arguments pour cette rencontre. J'ai fait la présentation, et les administrateurs et moi avons par la suite répondu aux questions des acheteurs et justifié les demandes. Les acheteurs ont finalement accepté les augmentations, qui prennent effet en septembre 2021 et janvier 2022. Le Syndicat a également informé les acheteurs qu'il reviendra à la charge en 2022 pour suivre les frais de production et le coût de la vie.

5) Au début du mois d'août, une tuile nous est tombée sur la tête. L'Abattoir fédéral Ducharme, situé à Saint-Alphonse de Granby, a décidé d'abandonner l'abattage du lapin. Les efforts qui avaient été faits pour ramener un abattage fédéral au Québec sont tombés à l'eau. Plusieurs rencontres convoquées par

le MAPAQ ont eu lieu avec le Syndicat et les acheteurs pour faciliter la transition vers l'Abattoir Flintshire Farm à Flinton, en Ontario. Il n'y a pas eu de rupture d'abattage; la majorité des lapins a été dirigée en Ontario et cela représente des frais additionnels pour les producteurs et les acheteurs. Ce dossier sera à suivre au courant de l'année.

6) En terminant, le Syndicat a aussi été présent sur les réseaux sociaux au cours de l'été, car il a signé une entente de co-publicité avec Aliments du Québec et Trois fois par jour pour la création et la publication d'une recette de lapin. Une deuxième entente de publicité subventionnée en grande partie par le MAPAQ et soutenue conjointement par les acheteurs et le Syndicat pour le solde restant est en préparation pour cet automne et l'année prochaine. Il s'agit de la première publicité de cette importance pour la viande de lapins, et celle-ci durera deux ans. Cette avancée est le résultat du travail effectué avec M. Stephen Coté, consultant de la filière, qui a travaillé pour faciliter le rapprochement des deux parties qui, plus souvent qu'autrement, se sont opposées au cours des dernières années. Le conseil d'administration espère reprendre prochainement la collaboration avec ce dernier qui, en plus d'avoir rapproché les acheteurs à la Table de la structure de concertation cunicole, a également contribué à la participation et à l'engagement des deux parties à la réalisation du projet de promotion s'étalant sur deux ans, la mise en place du Programme services-conseils et la tenue des ateliers gratuits présentés par Mme Catherine François.

Bonne assemblée!

Le président,



Jean-Pierre Kack

MOT DE L'AGENCE DE VENTE

L'année 2020-2021 a été largement influencée par la COVID-19. En effet, 216 175 lapins ont été livrés comparativement à 243 903 lapins pour l'année précédente, représentant une diminution de 11,37 %. Pour l'ensemble des fermes cunicoles québécoises, il s'agit d'une baisse de revenus d'environ 275 000 dollars.

Malgré la situation, l'agence de vente, avec la collaboration des producteurs, a fait face à cet ajustement de la demande en modifiant la production à la baisse selon les demandes des acheteurs. Il s'agit d'un exercice complexe pour les producteurs et l'agence de vente. Toutefois, cela a permis d'éviter des surplus de production, qui auraient affecté le prix payé et déclenché la réserve. Rappelons que la réserve est utilisée pour compenser la différence entre le prix payé par le marché et celui versé au producteur. Par exemple, de mai à août 2020, elle a servi lorsque la demande en lapins a rapidement chuté en raison de la pandémie de COVID-19.

L'avenir de l'abattage de lapins est incertain chez l'Abattoir Ducharme, qui est le seul établissement sous inspection fédérale effectuant l'abattage de lapins au Québec. D'ailleurs, l'abattoir a cessé l'abattage de lapins en août dernier, ce qui n'aide pas à développer la production.

Du côté de la production, la qualité des lapins s'est grandement améliorée, et ce, grâce aux efforts des producteurs. La contribution au fonds d'urgence et la collaboration des producteurs quant à l'ajustement des volumes selon la demande du marché permettent de rendre le système d'approvisionnement résilient face aux différentes situations, comme celle de la COVID-19.

Pour l'année 2021-2022, le secteur devrait observer une croissance importante, surtout si l'industrie de la restauration retrouve sa cadence pré-COVID-19. En réponse à une demande croissante de lapins, quelques inquiétudes persistent quant à la reconstitution du cheptel. Puisque près de 70 % de l'abattage se fait maintenant à Flinton en Ontario, le transport est devenu un défi majeur pour tous.

Le secteur assiste à l'émergence de projets de commercialisation de lapins en circuits courts principalement portés par des producteurs. Il est souhaitable que ce type de projets se développe, car cela permet de couvrir la demande en région, dont le marché n'est peu desservi actuellement par les acheteurs. De plus, il s'agit d'une avenue intéressante pour écouler les surplus de production. L'agence souhaite encourager ces projets de commercialisation en circuits courts, mais elle devra toutefois trouver des moyens pour gérer adéquatement l'offre et la demande de ce marché.

Bonne assemblée,

Yan Turmine, arg.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020-2021

1. LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Le Syndicat des producteurs de lapins du Québec (SPLQ) est un organisme syndical, non gouvernemental, représentant les producteurs de lapins du Québec. Il fut fondé en 1979 pour et par les éleveurs de lapins.

Les principaux objectifs du SPLQ sont :

- l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques et sociaux de ses membres et producteurs;
- de regrouper les producteurs de lapins et leur donner les moyens d'étudier leurs problématiques, de proposer des solutions et de défendre l'intérêt général de leur profession;
- d'obtenir, pour l'ensemble des producteurs, les conditions de mise en marché les plus avantageuses;
- d'ordonner la production afin d'obtenir un produit de qualité pour rencontrer les exigences et les besoins du marché;
- d'organiser des activités de promotion des produits de lapins et d'accentuer la recherche de nouveaux débouchés;
- d'informer régulièrement les producteurs de lapins sur les questions de production et de mise en vente des lapins.

Le Plan conjoint, en vigueur depuis 1991, est administré par le SPLQ. Il dispose de tous les pouvoirs conférés par la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* pour organiser une mise en marché ordonnée des lapins. Comme office, le SPLQ est responsable de l'application du Plan conjoint et des règlements associés.

Depuis juillet 2017, Bélisle Solution Nutrition s'occupe du côté opérationnel de l'agence de vente. Le produit visé est le lapin mis en marché sous la surveillance et la direction du SPLQ, conformément aux règlements et aux conventions de mise en marché approuvés et homologués par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Ainsi, l'agence de vente est le seul intermédiaire par lequel peuvent s'approvisionner tous les acheteurs.

Le SPLQ est affilié à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

2. L'ORGANISATION

2.1 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) est formé de cinq producteurs membres en règle du SPLQ. Les mandats des administrateurs sont d'une durée de trois ans, répartis selon le tableau suivant :

NOM	POSTE		ANNÉE D'ÉLECTION
Frédéric Lagacé Saint-Gilles	N° 1	Administrateur	2018
Maxime Tessier Saint-Tite	N° 2	Vice-président	2019
Guillaume Bernard La Présentation	N° 3	Administrateur	2020
Jean-Pierre Kack Lévis	N° 4	Président	2019
Tobby Roy Roxton Falls	N° 5	Administrateur	2020

Au cours de la dernière année financière, le CA du SPLQ s'est réuni à 18 reprises par vidéoconférence.

Les membres du CA se sont partagé les dossiers de la manière indiquée dans le tableau ci-dessous et ont œuvré en collégialité afin d'aborder les enjeux concernant le fonctionnement de l'organisation, la mise en marché, la production de lapins et la promotion. Deux comités ont été ajoutés en cours d'année pour faire avancer des dossiers d'actualité, soit « Évaluation périodique » et « Transport ».

COMITÉS ET PARTAGE DES DOSSIERS 2020-2021

Comités	Jean-Pierre Kack	Maxime Tessier	Guillaume Bernard	Tobby Roy	Frédéric Lagacé
Exécutif	X	X	X		
Finances	X	X	X	X	X
Négociation et mise en marché	X				X
Promotion, étude de marché et produits finis	X		X		
Relation avec l'Ontario		X			
Structure de concertation (Table)	X	X			
Préparation AGA-AGS, projets, communications	X	X	X	X	X
Comité évaluation du cahier des charges	X				

Comités	Jean-Pierre Kack	Maxime Tessier	Guillaume Bernard	Tobby Roy	Frédéric Lagacé
Santé Canada	X				
Développements stratégiques	X	X	X	X	X
Journées thématiques	X		X		X
Représentant au CRAAQ	X				
Stratégie Bien-être animal - MAPAQ	X				
Suivi des nouveaux producteurs et mentorat	X	X	X		
Code canadien		X			
Analyse et revue des règlements et Convention		X			X
Évaluation périodique	X	X	X	X	X
Transport			X	X	X

2.2 L'assemblée générale annuelle

Le 6 novembre 2020 se tenait, par vidéoconférence, l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint et l'AGA des membres du SPLQ. La rencontre a été l'occasion pour les producteurs de discuter des activités réalisées par leur organisation, de connaître la vision et les priorités d'action pour l'année à venir et d'échanger sur le développement du secteur.

Les producteurs et les participants ont pu prendre connaissance des rapports d'activités et financier pour l'exercice 2019-2020. Des résolutions en lien avec des modifications à apporter au *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* ont été prises, concernant notamment les parts de producteur-acheteur, les parts de production intérimaires, le transport, l'uniformité des carcasses et les délais en ce qui concerne l'insémination et la mise en marché des lapins.

Les producteurs et les participants ont également été informés des actions réalisées en lien avec la planification stratégique 2017-2022 et les orientations pour l'année à venir ont été déterminées. Les activités de mise en marché réalisées par l'agence de vente ont été abordées.

M. Paul Doyon, deuxième vice-président de l'UPA, a pris la parole pour souligner le bon travail des membres du CA et la mobilisation des producteurs. Il a aussi fait le point sur les dossiers d'actualité de l'UPA, notamment en lien avec la Politique bioalimentaire du MAPAQ, le bien-être animal et les médicaments vétérinaires, la fiscalité agricole et l'environnement. Il a également été question du Plan de financement de l'UPA. Il a enfin réitéré l'appui de l'UPA au fonctionnement de l'organisation et aux activités de mise en marché.

2.3 Le personnel

La gestion de l'agence de vente est assurée par le personnel de Bélisle Solution Nutrition, conformément à l'entente de services avec le SPLQ. L'UPA, par l'entremise de l'aide aux groupes de la Direction recherches et politiques agricoles, offre un support, conformément à l'entente établie entre les deux parties. Cette dernière détermine, notamment, un nombre d'heures de travail pour les deux employés attirés au SPLQ, soit l'agent de projet agissant comme secrétaire général et l'adjointe administrative en charge du secrétariat.

Le service des finances de l'UPA assure la comptabilité, notamment la production des états financiers, la facturation aux acheteurs et les paiements aux producteurs, selon les indications des gestionnaires de l'agence de vente.

2.4 Le financement de l'organisation

Le *Règlement sur les contributions des producteurs de lapins* et le *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* prévoient des prélèvements pour chaque lapin livré par les producteurs. Depuis mars 2012, les contributions pour soutenir l'organisation et assurer la réalisation des activités sont de :

Plan conjoint	0,42 \$/lapin
Mise en marché	0,072 \$/lapin
Agence de vente	10 \$/transaction

Notons que le Syndicat poursuit le plan de remboursement de sa dette envers l'UPA.

➤ Appui de l'UPA

Le SPLQ rencontre périodiquement l'UPA afin de réévaluer l'appui de la Confédération à certains de ses dossiers.

Pour mener à bien ses actions de réduction des coûts d'administration (loyer, indemnités journalières des administrateurs, coûts des séances), le SPLQ collabore étroitement avec l'UPA. Cette dernière lui donne son appui en lui fournissant, notamment, le personnel ainsi que l'espace de bureau requis.

3. LA MISE EN MARCHÉ ET LES REPRÉSENTATIONS POUR L'ANNÉE 2020-2021

3.1 La mise en marché

➤ La gestion des parts de production

Le *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* prévoit la gestion des parts de production, la mise en marché des lapins, les pénalités et les sanctions, ainsi que les règles de gestion et de paiement de surplus.

À chaque réunion du CA, le Syndicat évalue l'état de la production et de la demande des acheteurs. Il prend connaissance des ajustements des parts de production attribuées (PPA) au terme des intervalles et considère l'émission de parts de production ou la réduction des parts de production existantes.

Le CA doit juger du niveau de production réelle pour déterminer si la demande des acheteurs sera satisfaite. Les administrateurs doivent aussi évaluer les éventuels besoins des acheteurs en dépit des demandes hebdomadaires assez variables et du fait que ces derniers ne s'engagent que sur une année d'achat.

Ce faisant, au 31 juillet 2021, ce sont 15 producteurs qui détenaient un total de 7 548 PPA, parts de production attribuées différenciées (PPAD) et producteur-acheteur (PPA-PA) réparties comme suit :

- 6 707 PPA;
- 831 PPAD;
- 10 PPA-PA.

Afin d'ajuster l'offre et la demande, les PPA ont été diminuées de 40 % au 1^{er} février 2021. Cela étant dit, les producteurs étaient autorisés, en date du 31 juillet 2021, de produire un total de 4160 PPA divisées de la manière suivante :

- 3 651 PPA;
- 499 PPAD;
- 10 PPA-PA.

Dans l'optique de pallier la pénurie de lapins anticipée vers l'automne 2021, il a été convenu que la mise en marché des lapins ainsi produits serait à hauteur de 75 % dès le 1^{er} septembre 2021.

➤ **Négociation avec les acheteurs**

Le comité de négociation du SPLQ discute régulièrement de meilleures conditions qu'il croit pouvoir obtenir des acheteurs. Bélisle Solution Nutrition, à titre de gestionnaire de l'agence de vente, conseille le CA et le comité sur les stratégies de négociation les plus adaptées et s'assure que les éléments négociés respectent le mode opératoire de l'agence de vente. Au cours de l'exercice, le Syndicat a mis en application la *Convention de mise en marché du lapin de chair* comme homologuée en 2020. Le 10 juin 2021, les administrateurs du SPLQ et les membres du Comité des acheteurs se sont rencontrés afin de négocier les prix du lapin. Les négociations avec les acheteurs se sont avérées bénéfiques et trois éléments sont notamment à retenir :

1) La collaboration des deux parties :

Les acheteurs ont fait parvenir, le 5 mai 2021, leurs engagements d'achats minimaux 2021-2022. Après discussion, les acheteurs ont convenu de revoir leurs engagements annuels pour l'année 2021-2022 à la hausse. La mise à jour des engagements annuels s'est traduite par une augmentation d'achats hebdomadaires de 325 lapins;

2) La volonté des deux parties de collaborer dans les différents projets en cours, dont le projet de promotion mené dans le cadre du Programme de développement des marchés bioalimentaires :

Les acheteurs comme les producteurs sont du même avis que la promotion est une manière de faire connaître et de rendre accessible les produits de la viande de lapins en informant les consommateurs des atouts nutritionnels et des façons d’apprêter le lapin;

3) L’entente de prix 2021-2022 :

Les membres du Comité des acheteurs et les administrateurs du SPLQ ont convenu des prix suivants pour les périodes définies ci-dessous :

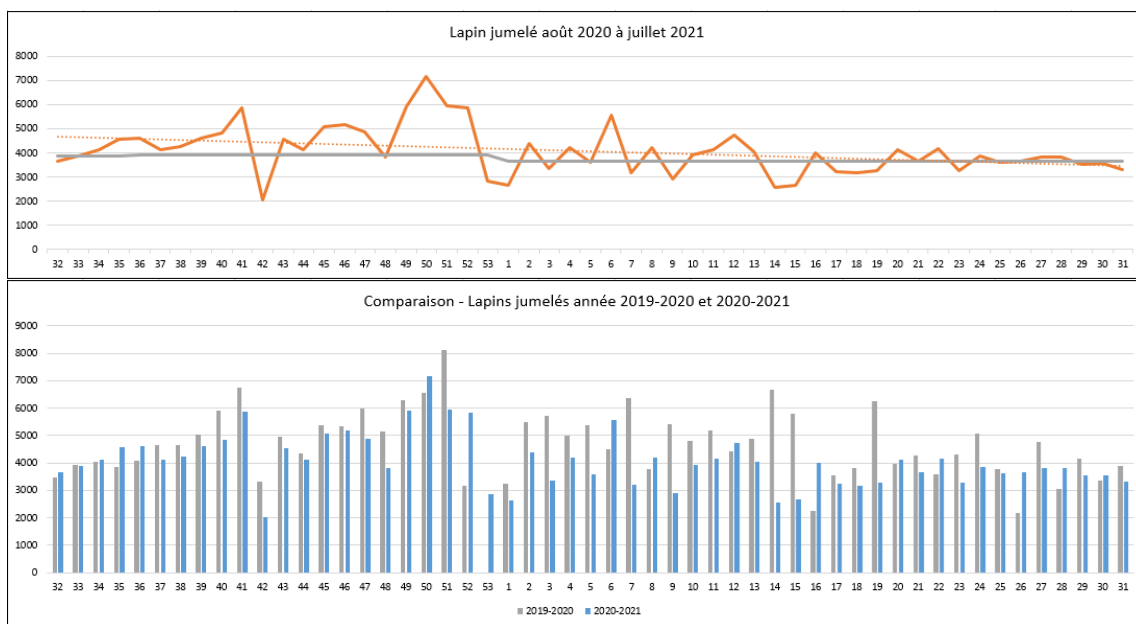
Description	Catégorie	Prix		\$ du kg carcasse	Date d’application
		\$/lb	\$/kg		
Réguliers	5.20 lb et plus 2.36 kg et plus	2.00	4.41	8.17 (Entre 1.25 kg et plus)	1 ^{er} septembre 2021
		2.05	4.52	8.37 (Entre 1.25 kg et plus)	1 ^{er} janvier 2022

Malgré cette augmentation, mentionnons qu’au départ, la demande initiale du SPLQ était une majoration de 0,30 \$ par livre du prix actuel payé aux producteurs. Cette augmentation reflète réellement les besoins des producteurs pour continuer à produire et à faire face aux hausses des coûts de production.

Le 16 avril dernier, les parties se sont réunies pour débattre du grief relatif à une contestation du processus ayant mené le SPLQ à reconnaître l’entreprise Viandex comme nouvel acheteur. La RMAAQ a entendu les représentations du SPLQ et du Comité des acheteurs. La décision a été rendue; la Régie a rejeté le grief déposé par le Comité des acheteurs et a procédé à l’homologation de la Convention de mise en marché du lapin de chair signée par le SPLQ et Viandex inc., à titre d’acheteur.

➔ Jumelage

Comme illustrée dans les graphiques ci-dessous, la tendance des lapins jumelés est sensiblement similaire à celle de l’année précédente. Pour 2020-2021, les sorties sont en moyenne de 4079 lapins alors que, l’année dernière, la moyenne des sorties était de 4690. À partir des graphiques, nous constatons que le nombre de lapins jumelés est généralement supérieur à celui correspondant aux engagements donnés par les acheteurs (voir ligne grise du 1^{er} graphique). Toutefois, il y a une certaine constance entre les variations de lapins jumelés à chaque semaine pour l’année précédente et celle-ci.



Sur le graphique 2020-2021, le changement de l'acheteur Cunico pour effectuer les sorties sur une fréquence hebdomadaire plutôt qu'aux deux semaines a eu un effet stabilisateur; cet effet s'observe à partir de la semaine 23.

Depuis le 22 novembre 2020, l'agence de vente suit de près les variations des sorties des producteurs. Ce suivi est réalisé aux six semaines et a pour objectifs de faire respecter au mieux les parts de production attribuées, de garder l'équité entre chaque producteur et d'éviter les fluctuations entre chaque semaine.

➤ Facturation aux acheteurs et paiement aux producteurs

La saisie des données fournies par les acheteurs et les abattoirs est effectuée par les responsables de l'agence de vente et par les services comptables de l'UPA afin de produire les factures aux acheteurs et les paiements aux producteurs. Certains acheteurs demandent à payer les producteurs au rendement carcasse. Ce mode de paiement est plus juste et reconnaît une valeur aux lapins de qualité. Selon les producteurs qui obtiennent un paiement sur cette base, ce mode de paiement est plus équitable, puisqu'il permet le paiement des lapins en fonction des kilos de chair livrés.

➤ Les prix

Comme prévu dans la Convention, les lapins livrés sont payés au prix établi en fonction de la classe de poids. L'article 61 du *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* stipule que le Syndicat verse aux producteurs un prix provisoire, par catégorie de lapins, pour les lapins mis en marché, conformément à la confirmation du Syndicat et aux parts de production émises. Ce prix est calculé selon les revenus de ventes et les dépenses anticipées pour la mise en marché des lapins pendant l'intervalle durant lequel s'effectue la livraison. Le prix provisoire est réajusté au besoin pendant un intervalle donné.

Tout au long de l'année financière 2020-2021, le prix provisoire s'est établi à 1,85 \$/lb. Ainsi, l'acheteur paie les lapins réguliers qui lui sont livrés au prix de 1,90 \$/lb, et 0,05 \$/lb est versé au « fonds de réserve » servant à maintenir le prix provisoire payé au producteur lors des ventes de lapins à prix réduit.

Lorsque le Syndicat n'a pas à effectuer de ventes de lapins à prix réduit et qu'un surplus important est généré au fonds de réserve, il rembourse périodiquement aux producteurs les montants accumulés dans ce fonds au prorata du nombre de lapins livrés durant la période visée.

Une partie du « fonds de réserve » a été utilisée pour permettre aux producteurs de continuer à percevoir un prix provisoire de 1,85\$/lb entre le 15 mai et le 31 août 2021, alors qu'un rabais a été consenti aux acheteurs afin de les encourager à respecter leur engagement annuel et à se procurer un volume de lapins supplémentaires. Ainsi, tout acheteur qui s'est approvisionné au-delà de son engagement annuel pendant la période mentionnée plus haut a été facturé au prix promotionnel de 1,25 \$/lb pour 20 % de son engagement annuel, et pour la totalité des achats supplémentaires. Le prix régulier de 1,90 \$/lb a cependant été appliqué pour 80 % de l'engagement annuel de l'acheteur.

Pour l'année à venir, il a été convenu avec les membres du Comité des acheteurs qu'à partir du 1^{er} septembre jusqu'au 31 décembre 2021, les lapins vendus seront facturés à 2.00 \$/lb, puis il y aura une hausse supplémentaire de 0,05 \$/lb à partir du 1^{er} janvier 2022.

↪ Le transport

Pour l'année 2020-2021, les lapins ont été livrés à trois abattoirs, soit deux au Québec (l'Abattoir Rolland pouliot & fils Inc. [provincial] et l'Abattoir Ducharme [fédéral]) et un en Ontario (l'Abattoir Flintshire Farms Inc. [fédéral]). La majorité des volumes est livrée jusqu'en Ontario. En juillet dernier, le SPLQ a été informé que l'Abattoir Ducharme cesserait l'abattage de lapins à partir d'août 2021.

Pour les voyages vers Flinton, le coût et la gestion du transport sont présentement partagés entre l'acheteur et les producteurs. Certaines contraintes sont toujours présentes pour le transport, ce qui entraîne des conséquences sur le jumelage. En effet, les préférences ou les difficultés particulières de chaque producteur s'ajoutent aux contraintes des abattoirs et des transporteurs disponibles. De nouvelles contraintes s'ajoutent pour l'année 2021-2022 avec l'ajout d'une 3^e journée d'abattage à Flintshire Farms. L'agence de vente suggère à tous producteurs de s'assurer d'avoir une entente avec au moins un transporteur pour chaque journée de livraison dans l'éventualité d'une confirmation de livraison à cette journée.

Le transport pour les lapins vendus aux États-Unis est géré par l'agence de vente, laquelle mandate soit le producteur ou un transporteur externe pour effectuer le transport. Les coûts sont transigés par l'agence de vente, qui s'assure du bon fonctionnement du transport, celui-ci étant facturé par le biais du SPLQ au producteur et à l'acheteur. Une manière de faire similaire pourrait être une avenue intéressante pour la gestion de toutes les livraisons de lapins. Cette suggestion faciliterait également la mise en place d'un transport organisé et ainsi bénéficierait à l'ensemble des producteurs. Le 27 juillet 2021, les administrateurs ont mandaté M. Yan Turmine pour étudier les différentes possibilités pour mettre en place un transport organisé.

3.2 L'information aux producteurs

➤ Le Messenger cunicole et le site Internet

Une édition spéciale du *Messenger cunicole* a été acheminée aux producteurs et aux intervenants en mai 2021. La publication a permis d'annoncer que le SPLQ avait remporté un concours offrant une copublicité avec Aliments du Québec et Trois fois par jour. D'autres sujets ont été abordés, dont les avancées réalisées dans le cadre du projet pilote des services-conseils cunicoles et les résultats de l'étude technico-économique du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) présentés le 19 avril dernier. Les dossiers concernant l'évaluation périodique et le grief relatif à une contestation du processus ayant mené le SPLQ à reconnaître l'entreprise Viandex comme nouvel acheteur ont également fait l'objet d'un article afin d'informer les producteurs et les intervenants du secteur de l'évolution de ces dossiers. En raison des priorités de travail et des ressources limitées, le SPLQ n'a pas été en mesure de mettre à jour son site Internet www.lapinduquebec.qc.ca.

➤ Notes aux producteurs et informations générales

Le Syndicat émet fréquemment des notes aux producteurs les informant de l'évolution de la mise en marché et des activités en cours. Il répond également régulièrement à toutes les demandes d'informations pertinentes provenant des producteurs et des différents intervenants intéressés par le secteur cunicole.

3.3 Les représentations et les relations avec divers organismes

Le Syndicat s'implique régulièrement dans des activités de représentation susceptibles d'engendrer des impacts positifs pour les producteurs de lapins. Les administrateurs s'assurent, entre autres, que les besoins des producteurs sont connus et que les priorités d'action du Syndicat soient comprises par les intervenants du secteur. Pour y parvenir, les administrateurs se partagent, en début d'année, le suivi des dossiers (voir le tableau Comités et partage des dossiers 2020-2021 à la page 23).

Le président et les administrateurs ont ainsi représenté les producteurs devant plusieurs instances et plusieurs organismes comme le conseil général de l'UPA, le MAPAQ, la RMAAQ, La Financière agricole du Québec (FADQ), le CECPA et bien d'autres.

➤ L'Union des producteurs agricoles

L'UPA représente tous les producteurs agricoles et le SPLQ y est affilié. Conséquemment, le Syndicat occupe un siège au conseil général de l'UPA. Il est ainsi en mesure de faire valoir les besoins des producteurs et d'améliorer les perceptions du secteur auprès de ses pairs.

L'appui et l'expertise de l'UPA sont essentiels et même vitaux pour le secteur cunicole, considérant qu'elle soutient les producteurs de lapins et le développement de nouvelles productions. Le Syndicat est présent aux séances provinciales sur la vie syndicale et sur les différentes tables de travail qui traitent de la mise en marché collective et de l'action associative.

☞ Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

À différents moments au cours de l'année, les administrateurs se sont entretenus avec les responsables du MAPAQ, afin d'échanger sur le potentiel de développement du secteur, de ses besoins en appui financier et politique et de connaître davantage les attentes gouvernementales. Pour l'élaboration du Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie cunicole du Québec, le SPLQ a collaboré à plusieurs reprises avec les responsables du MAPAQ. Ce présent portrait-diagnostic a permis de dresser un profil évolutif et comparatif du secteur cunicole. Les informations à retenir sont les suivantes :

- Les priorités de recherche et d'innovation du secteur sont l'amélioration de la production, ainsi que l'accroissement de l'efficacité de la mise en marché, de l'abattage et de la transformation;
- La coordination des jumelages hebdomadaires est un défi récurrent pour le secteur;
- Au niveau du transport, la dispersion géographique des éleveurs et la continuité de l'abattage en Ontario pour la majorité de la production québécoise posent des défis importants pour l'organisation du transport;
- Le coût de l'alimentation, la faible productivité des lapines et leurs performances alimentaires sont les principaux paramètres qui affectent la rentabilité et la compétitivité des entreprises.

La dynamisation de la Table de concertation cunicole, grâce à un soutien financier du MAPAQ, a notamment permis d'être en contact étroit avec plusieurs responsables du secteur afin de trouver des solutions durant la période de transition entre l'annonce de l'arrêt de l'abattage de lapins par l'Abattoir Ducharme et la redirection de la majorité des volumes de lapins abattus à Flintshire Farms à Flinton.

☞ La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

La RMAAQ est l'organisme chargé d'assurer l'application des lois et des règlements touchant à la mise en marché. Le président et la permanence du Syndicat s'assurent de la bonne collaboration avec la RMAAQ.

En cours d'année, de multiples échanges ont eu lieu avec la RMAAQ, notamment en lien avec la Convention de mise en marché du lapin de chair. Un exercice de conciliation pour régler le grief opposant le Syndicat au Comité des acheteurs concernant la reconnaissance de l'entreprise Viandex comme nouvel acheteur signataire de la Convention a eu lieu durant l'année 2020-2021. La Régie a rejeté le grief déposé par le Comité des acheteurs et elle a procédé à l'homologation de la Convention de mise en marché du lapin de chair en ajoutant Viandex à titre d'acheteur. Grâce au soutien de la RMAAQ, à la suite de l'entente verbale convenue entre les membres du Comité des acheteurs et les administrateurs du SPLQ, l'entente de prix écrite signée par quatre acheteurs sur six a été examinée par la Régie et celle-ci a procédé à l'homologation des nouveaux prix de la Convention de mise en marché du lapin de chair.

Également, une séance publique a eu lieu devant la Régie pour l'évaluation périodique des interventions des producteurs de lapins du Québec dans la mise en marché. Cette séance s'est déroulée le 16 mars 2021 et le Syndicat a présenté son rapport en lien avec les interventions menées entre 2015 et 2019 concernant la mise en marché des lapins. Cet exercice a permis de recenser les événements marquants qui ont eu lieu durant la période à l'étude. Les principaux constats qui ressortent de ces moments-clés sont les suivants :

- Au sein de la filière cunicole, l'approche concertée favorise le développement du secteur, l'organisation de la mise en marché et les relations harmonieuses entre les producteurs et les acheteurs;
- La bonification des outils réglementaires et de la Convention a permis d'orienter les activités des producteurs et les relations d'affaires;
- La mise en place, la consolidation et l'amélioration des mécanismes d'arrimage de l'offre et la demande ont su limiter les situations de surplus ou de pénurie de production.

Les documents réglementaires à jour sont disponibles ici :

- *Règlement général du SPLQ* : www.rmaaq.gouv.qc.ca/fileadmin/DocuCentre/Decision/2019/11540.pdf;
- *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cr/M-35.1,%20R.%20214.1.pdf>.

➤ La Financière agricole du Québec (FADQ)

L'état de la production, du marché et du secteur cunicole québécois ont été fréquemment partagés avec la FADQ, notamment dans le cadre des rencontres de la Structure de concertation cunicole. Son soutien est vital pour l'établissement et la consolidation d'entreprises cunicoles professionnelles respectant les dernières normes en matière de santé et de bien-être animal. Grâce à l'appui financier et logistique de la FADQ, dans le cadre du Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques, une étude technico-économique du secteur cunicole québécois a pu être réalisée par le CECPA. Les résultats ont été présentés le 19 avril 2021 devant 14 participants de la filière.

➤ Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture

Le CECPA est une organisation à but non lucratif dont la mission vise à contribuer au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois par la réalisation de divers travaux portant sur les coûts de production des denrées agricoles, sur les performances des entreprises et sur l'environnement dans lequel elles évoluent. Grâce à l'appui financier de la FADQ, le CECPA a mené, en 2019-2020, une étude technico-économique du secteur cunicole, laquelle a été finalisée en février 2020. La publication du rapport final de l'étude, de la réalisation d'un article expliquant la démarche menée et des résultats ainsi que la présentation des résultats ont eu lieu lors de l'année 2020-2021.

➤ La Table de concertation du secteur cunicole

Présidée par M. Marcel Savoie de Cunico Ltée et appuyée par M. Steve Côté, agent de développement, la Table de concertation du secteur cunicole s'est penchée, en 2020-2021, sur une multitude d'enjeux en lien notamment avec l'accès à des services-conseils pour les producteurs et le transport.

4. LES ACTIVITÉS 2020-2021 ET LES PROJETS 2021-2022

Bien que les ressources financières du Syndicat soient limitées pour la réalisation d'activités, notamment de promotion et de recherche et pour la mise en œuvre de projets divers, ces thématiques constituent toujours des priorités d'action. La dernière année n'a pas fait exception. En effet, plusieurs projets ont vu le jour durant l'année 2020-2021.

4.1 Projets

➤ Agent de développement pour l'amélioration de la coordination sectorielle

Le Syndicat a été mandaté en avril 2019 par la Table de concertation cunicole pour procéder à l'embauche d'un agent de développement pour l'amélioration de la coordination sectorielle cunicole. Cette démarche a résulté de la volonté des membres de la Table d'accélérer la réalisation du plan stratégique sectoriel 2017-2022. Au terme d'une consultation auprès des représentants à la Table, M. Steven Côté avait été sélectionné en mai 2019 comme agent de développement. Le projet a pu être rendu possible grâce à l'appui financier du Partenariat canadien pour l'agriculture (Agriculture et agroalimentaire Canada et MAPAQ). Rappelons que le Plan stratégique énumérait quatre cibles à atteindre à l'horizon 2022, soit la coordination sectorielle, la prospérité des entreprises de production, l'efficacité de la mise en marché et de l'abattage, ainsi que la promotion des produits de lapin québécois.

Le mandat de M. Côté a notamment permis :

- de faciliter l'organisation et l'animation des rencontres thématiques de la Table;
- de contribuer à la réalisation de projets prioritaires qui visent l'atteinte des objectifs sectoriels du Plan stratégique du secteur cunicole québécois 2017-2022.

Pour pallier le manque d'expertise en services-conseils cunicoles, un projet visant le mentorat de Mme Catherine François, dispensatrice de services-conseils, par M. Bernard Marsolais, expert en production cunicole, a bénéficié d'une aide financière du Programme de développement sectoriel mis en œuvre dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture durant l'année 2020-2021. Le projet a permis d'assurer le transfert d'expertise à la dispensatrice, d'élaborer un diagnostic d'élevage et de pérenniser l'offre de service-conseil aux producteurs cunicoles, en tenant des ateliers abordant différents sujets prioritaires par les producteurs tout au long de 2021-2022.

En août 2021, les membres de la Table de concertation ont convenu de reconduire le projet Agent de développement cunicole pour une troisième année en déposant une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de développement sectoriel.

➤ Copublicité avec Aliments du Québec et Trois fois par jour

Le SPLQ a remporté un concours offrant une copublicité avec Aliments du Québec et l'influenceuse, Marilou. Une recette inédite inspirée des bistros français « Lapin braisé à la bière blonde » a été diffusée au cours de l'été sur différentes plateformes auprès des abonnés d'Aliments du Québec et de Trois fois par jour. Cela représente une visibilité importante, puisqu'à elle seule, la page Facebook de Trois fois par jour regroupe plus de 481 000 abonnés.

➤ Projet « Promotion concertée de la filière cunicole pour la valorisation du Lapin du Québec »

En décembre 2020, le SPLQ a déposé, dans le cadre du Programme de développement des marchés bioalimentaires, une demande d'aide financière pour le projet « Promotion concertée de la filière cunicole pour la valorisation du Lapin du Québec ».

Le MAPAQ a accordé la demande d'aide financière. Les membres du Comité de pilotage du projet composé de trois acheteurs et de trois producteurs ont collaboré avec l'équipe de CRI Agence pour développer la campagne promotionnelle du Lapin du Québec.

☞ **Projet pilote d'un transport semi-organisé : compilation des données**

Comme l'enjeu du transport est de plus en plus préoccupant dû à la cessation des activités d'abattage de lapins de l'Abattoir Ducharme depuis la mi-août 2021, les administrateurs du SPLQ ont convenu de compiler toutes les données liées au transport durant l'automne 2021. En janvier 2022, les différentes parties concernées évalueront lequel des scénarios est le plus approprié dans le contexte actuel. Les scénarios se résument comme suit :

- Scénario 1 : seuls les producteurs jumelés à l'abattoir de Flinton continuent à payer 0,60 \$/lapin;
- Scénario 2 : mise en place d'une contribution de 0,60 \$/lapin pour tous les producteurs, et ceux qui font plus de 50 km sont dédommagés de 1,20 \$/km;
- Scénario 3 : mise en place d'une contribution de 0,60 \$/lapin pour tous les producteurs, ceux qui font plus de 50 km sont dédommagés de 1,20 \$/km et le SPLQ est responsable de la gestion des contrats et des conventions de transport.

4.2 LE PLAN D'ACTION 2021-2022

Le choix des actions prioritaires pour 2021-2022 s'est effectué à partir du Plan stratégique du secteur cunicole québécois 2017-2022 réalisé par la firme Forest Lavoie Conseil en 2017. Rappelons que ce Plan a retenu quatre grandes cibles sur lesquelles les acteurs du secteur, et plus particulièrement les producteurs et leur organisation, travailleront au cours des prochaines années :

- Coordination sectorielle et support de l'État;
- Prospérité des entreprises de production;
- Efficacité de la mise en marché et de l'abattage;
- Promotion des produits de lapins québécois.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2021

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

**RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU
PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT**

ET ÉTATS FINANCIERS

31 JUILLET 2021

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres du
Syndicat des producteurs de lapins du Québec

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints du Syndicat des producteurs de lapins du Québec qui comprennent le bilan au 31 juillet 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net (négatif) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Syndicat des producteurs de lapins du Québec au 31 juillet 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Beauregard & Breault, CPA Inc.

Beauregard & Breault, CPA Inc.

Pierre Breault, CPA auditeur, CA

Par Pierre Breault, CPA auditeur, CA

Blainville, le 5 octobre 2021



SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 JUILLET 2021

TABLE DES MATIÈRES

RÉSULTATS	1
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (NÉGATIF)	2
BILAN	3
FLUX DE TRÉSORERIE	4
NOTES COMPLÉMENTAIRES	5 - 8
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	9

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

1

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2021

(Non audité)

	2021		2020
	Administration	Agence de vente	Total
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Subvention	3 000		3 000
Contributions	91 116	19 830	110 946
Projets (annexe A)	69 572		69 572
Produits de la vente de lapins	5 196		5 196
Intérêts et autres produits		368	368
	<u>168 884</u>	<u>20 198</u>	<u>189 082</u>
			125 446
			33 142
			4 662
			43
			163 293
CHARGES			
Instances et direction générale	7 759	311	8 070
Promotion	4 628		4 628
Coûts de la vente de lapins	4 880		4 880
Projets (annexe A)	69 572		69 572
Services professionnels	49 854	56 768	106 622
Contributions à l'Union des producteurs agricoles	3 767		3 767
Loyer et entreposage		396	396
Assurances	1 360		1 360
Frais de bureau et abonnements	119		119
Télécommunications	521		521
Dépenses d'abattage	2 318		2 318
	<u>144 778</u>	<u>57 475</u>	<u>202 253</u>
			174 791
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	<u>24 106</u>	<u>(37 277)</u>	<u>(13 171)</u>
			(11 498)
AUTRES PRODUITS (note 4)			
Gain sur radiation de frais de retard	4 475		4 475
Gain sur radiation de dette	12 000		12 000
	<u>16 475</u>		<u>16 475</u>
			16 475
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>40 581</u>	<u>(37 277)</u>	<u>3 304</u>
			4 977

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

2

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (NÉGATIF)

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2021

(Non audité)

	<u>2021</u>		<u>2020</u>
	Administration (non affecté)	Agence de vente (affecté)	Total
	\$	\$	\$
ACTIF NET (NÉGATIF) AU DÉBUT	259 009	(559 157)	(300 148)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>40 581</u>	<u>(37 277)</u>	<u>4 977</u>
ACTIF NET (NÉGATIF) À LA FIN	<u>299 590</u>	<u>(596 434)</u>	<u>(300 148)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

3

BILAN

31 JUILLET 2021

(Non audité)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	156 696	91 012
Débiteurs (note 5)	189 366	232 575
Inventaire de lapins	12 540	6 806
Frais payés d'avance	322	294
	<u>358 924</u>	<u>330 687</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	338 967	316 767
Apports reportés (note 7)	7 371	36 161
Portion à court terme de la dette à long terme	12 000	12 000
	<u>358 338</u>	<u>364 928</u>
DETTE À LONG TERME (note 8)	<u>297 430</u>	<u>265 907</u>
	<u>655 768</u>	<u>630 835</u>
ACTIF NET (NÉGATIF)		
Administration - non affecté	299 590	259 009
Agence de vente - affecté	(596 434)	(559 157)
	<u>(296 844)</u>	<u>(300 148)</u>
	<u>358 924</u>	<u>330 687</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateurs

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

4

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2021

(Non audité)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	3 304	4 977
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Gain sur radiation de frais de retard	(4 475)	(4 475)
Gain sur radiation de dette	<u>(12 000)</u>	<u>(12 000)</u>
	<u>(13 171)</u>	<u>(11 498)</u>
 Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	43 209	(77 628)
Inventaire de lapins	(5 735)	(6 806)
Frais payés d'avance	(28)	61
Créditeurs	22 199	59 579
Apports reportés	<u>(28 790)</u>	<u>20 022</u>
	<u>30 855</u>	<u>(4 772)</u>
	<u>17 684</u>	<u>(16 270)</u>
 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	60 000	
Remboursement de la dette à long terme	<u>(12 000)</u>	<u>(12 000)</u>
	<u>48 000</u>	<u>(12 000)</u>
 AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	65 684	(28 270)
 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>91 012</u>	<u>119 282</u>
 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>156 696</u></u>	<u><u>91 012</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2021****(Non audité)****1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

Le Syndicat des producteurs de lapins du Québec est constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels du Québec. Il a été créé pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. De plus, en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, le Syndicat agit à titre de gestionnaire du plan conjoint, la mise en marché et la promotion du lapin. Le Syndicat est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est conséquemment exempté des impôts sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**Référentiel comptable**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds. Selon cette méthode, toutes les ressources sont présentées dans des fonds ayant des activités et des objectifs précis afin d'observer les limites et restrictions rattachées à l'utilisation des ressources disponibles.

Les états financiers du Syndicat des producteurs de lapins du Québec contiennent les fonds suivants :

Le fonds d'administration sert à l'administration du plan conjoint et à la promotion du lapin.

Le fonds de l'agence de vente sert à la mise en marché des lapins.

Comptabilisation des produits

Le Syndicat utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de contributions sont comptabilisés à titre de produits en fonction du nombre de lapins mis en marché, lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de vente de lapins sont comptabilisés à titre de produits lorsque la livraison est effectuée, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits des projets collectifs sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent et que leur réception est raisonnablement assurée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont grevés d'aucune affectation. La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2021

(Non audité)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Inventaire de lapins

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Apports reportés

Les apports reportés proviennent des produits reçus pour des dépenses qui seront effectuées au cours du prochain exercice.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Syndicat évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre organisme affilié qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

3 - OPÉRATIONS DE L'AGENCE DE VENTE

Les débiteurs et les créditeurs liés à l'Agence de vente proviennent de transactions conclues en vertu du Règlement sur la vente en commun des lapins, selon lequel le Syndicat perçoit les sommes des acheteurs et remet aux producteurs le produit de la vente des lapins.

Les produits de la vente de lapins et les paiement aux producteurs pour l'exercice clos le 31 juillet 2021 totalisent 2 397 462 \$ (2 623 298\$ en 2020).

4 - AUTRES PRODUITS

Tant que le Syndicat respecte les modalités de remboursement selon la reconnaissance de dette intervenue avec l'Union des producteurs agricoles en novembre 2013, l'UPA annulera l'équivalent en capital remboursé et des frais de retard par tranche annuelle de 4 475 \$.

5 - DÉBITEURS

	2021	2020
	\$	\$
Acheteurs	186 393	230 866
Taxe à la consommation à recevoir	2 973	1 709
	189 366	232 575

6 - CRÉDITEURS

	2021	2020
	\$	\$
Producteurs - achats de lapins	258 416	239 212
Dépôts de garantie	17 404	17 404
L'Union des producteurs agricoles	4 776	4 606
Agriculture et Agroalimentaire Canada	47 826	47 826
Déplacement et représentation (administrateurs)	2 669	1 490
Autres	7 875	6 229
	338 967	316 767

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

7

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2021

(Non audité)

7 - APPORTS REPORTÉS	2021	2020
	\$	\$
Solde au début	36 161	16 139
Montants encaissés au cours de l'exercice	40 782	53 164
Montants constatés à titre de produits	(69 572)	(33 142)
Solde à la fin	7 371	36 161
8 - DETTE À LONG TERME	2021	2020
	\$	\$
Emprunt de l'Union des producteurs agricoles, d'une valeur nominale de 417 233 \$, composé d'un montant en capital de 350 104 \$ et de frais de retard de 65 129 \$, sans intérêt, remboursable par des versements mensuels de 1 000 \$, échéant en juillet 2028. Tant que les modalités de remboursement seront respectées, l'UPA annulera annuellement un montant de 12 000 \$ de capital et 4 475 \$ de frais de retard.		
Capital	168 103	192 105
Frais de retard	31 327	35 802
	199 430	227 907
Emprunt du Fonds de défense professionnelle de l'UPA, d'une valeur nominale de 50 000 \$, sans intérêt, remboursable par des versements mensuels de 1 000 \$ à compter d'août 2028.	50 000	50 000
Prêt d'une valeur nominale de 60 000 \$, sans intérêt, obtenu dans le cadre du programme gouvernemental du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, remboursable jusqu'au 31 décembre 2022. Une aide gouvernementale de 20 000 \$ sera comptabilisée si le prêt est remboursé avant le 1er janvier 2023. (1)	60 000	
	309 430	277 907
Versements échéant au cours du prochain exercice	12 000	12 000
	297 430	265 907

Les versements des cinq prochains exercices sont de 12 000 \$ par année.

(1) Ce prêt a été obtenu afin d'aider l'organisme à payer ses dépenses opérationnelles pendant la pandémie de la Covid-19. Ce prêt est sujet à une vérification par les autorités canadiennes afin de s'assurer que l'organisme a rencontré tous les critères d'admissibilité à l'obtention du prêt.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES

8

31 JUILLET 2021

(Non audité)

9 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN ORGANISME AFFILIÉ

Le Syndicat est affilié à L'Union des producteurs agricoles (UPA). Les opérations avec l'UPA sont les suivants :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
CHARGES		
Instances et direction générale, services professionnels, contributions, loyer et entreposage, frais de bureau et abonnements, assurances et télécommunications	83 541	91 746

Ces opérations conclues dans le cours normal des activités ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la valeur établie et acceptée par les parties.

10 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Le Syndicat (agence de vente) tire une partie de ses revenus, soit environ 61 %, (63 % en 2020) d'un seul client. Si ce client cessait de faire affaire avec le Syndicat, la direction est d'avis que la poursuite de certaines activités prévues à leur budget serait remise en question.

11 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Syndicat est exposé à divers risques financiers. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Syndicat est exposé à ce risque principalement en regard de ses créditeurs et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Le Syndicat évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation. Le Syndicat est exposé à ce risque principalement par ses débiteurs.

12 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2021
(Non audité)

9

ANNEXE A - PROJETS

	2021			2020	
	Agent de développement	Service-conseil cunicole	Commerciali- des viandes de spécialités	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS					
Subventions	37 120	17 940	14 512	69 572	33 142
CHARGES					
Services professionnels	37 120	17 940	14 512	69 572	32 461
Frais de déplacement					596
Loyer et entreposage					50
Frais de bureau et fournitures diverses					35
	37 120	17 940	14 512	69 572	33 142
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES					

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

**DES MEMBRES DU SYNDICAT DES
PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**



**Le lapin
du Québec**

**Le 5 novembre 2021
Par vidéoconférence**



Le 8 octobre 2021

AVIS DE CONVOCATION

AUX MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Par la présente, vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres du Syndicat des producteurs de lapins du Québec qui se tiendra par vidéoconférence :

DATE : Le 5 novembre 2021

HEURE : après l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint

Vous trouverez ci-joint le projet d'ordre du jour de cette assemblée ainsi que le formulaire de procuration pour permettre à un mandataire d'agir en votre nom lors de l'AGA.

Prenez note qu'au cours de cette assemblée, vous serez appelés à voter pour l'élection du poste d'administrateur 1. Dans l'éventualité où, pour un poste d'administrateur en élection, aucun membre n'a fait parvenir d'avis de candidature dans le délai prévu de 30 jours précédents l'assemblée, un membre peut être mis en candidature lors de l'assemblée générale en déposant un avis écrit de candidature au secrétaire du Syndicat avant le début de la période d'élection. Cet avis de candidature doit être signé par le membre et appuyé par trois autres membres.

DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

La participation à l'assemblée se fera par les moyens suivants :

- **Vidéoconférence par Zoom** en utilisant le lien suivant :
<https://upa-qcca.zoom.us/j/95834468256?pwd=eEJtZlR2WWo1YkVqNkpkNG9sNFppdz09>
- **Appel téléphonique** en utilisant les informations suivantes :
N° à composer : 438 809-7799
ID de réunion : 958 3446 8256
Code secret : 515 154

Les procédures pour faciliter la participation à l'assemblée par vidéoconférence ainsi qu'aux votes secrets et à main levée par Zoom et par téléphone vous seront envoyées prochainement.

Le déroulement de cette journée suivra la Procédure d'assemblée délibérante (Annexe II du *Règlement général du Syndicat des producteurs de lapins du Québec*) et les différents votes se prendront en fonction du *Règlement sur le droit de vote des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec*.

Nous vous invitons à confirmer votre participation par courriel à lapins@upa.qc.ca ou en communiquant avec Mme Laurianne Soucy par téléphone au 450 679-0540, poste 8391.

N'hésitez pas à communiquer avec le SPLQ pour plus d'information.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'accepter nos meilleures salutations.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kack', written in a cursive style.

Jean-Pierre Kack

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Assemblée générale annuelle

Le 5 novembre 2021

Par vidéoconférence

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC		DURÉE (min.)
13 h	1. Ouverture de l'assemblée	5
13 h 05	2. Rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes	5
13 h 10	3. Lecture et adoption de l'avis de convocation	5
13 h 15	4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	5
13 h 20	5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 novembre 2020	5
13 h 25	6. Présentation et adoption du rapport d'activité 2020-2021	10
13 h 35	7. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice 2020-2021 7.1 Nomination d'un auditeur externe pour l'exercice 2021-2022	10
13 h 45	8. Message des administrateurs du SPLQ	15
14 h	9. Mot du représentant de l'Union des producteurs agricoles et des autres invités	15
14 h 15	10. Élection d'un administrateur (poste 1)	VOTE 45
15 h	11. Divers	10
15 h 10	12. Levée de l'AGA des membres du SPLQ	–

PROCÈS-VERBAL

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES
DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**
Tenue le 6 novembre 2020
Par vidéoconférence

Présences :

Amina Baba-Khelil, L'Union des producteurs agricoles (UPA)

Vincent Bélanger-Marceau, UPA

Guillaume Bernard, Ferme de la rivière Salvail

Marlis Bernhard-Traschel, Ferme Persévérance

Jaafar Bouanane, Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)

Stephen Côté, agent de développement – Syndicat des producteurs de lapins du Québec (SPLQ)

Pascale Daigneault, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

Paul Doyon, UPA

Jaafar Bouanane, Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)

Stefan Edberg Finisse, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Francis Goulet, Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA)

Karine Guillemette, La Financière agricole du Québec (FADQ)

Pascale Daigneault, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

Nicolas Hamelin, Ferme Galyco

Jean-Pierre Kack, Ferme du Lapin tendre

Frédéric Lagacé, Clapier Beurivage

Myriam Laplante, La Terre de chez nous

Simon Lavoie, UPA

Michel Morin, CECPA

Julien Pagé, Ferme Besner Pagé

Martine Paul, Ferme du Lapin tendre

Elaine Paul-Hus, Ferme Laobec

Stéphane Riopel, Ferme Riopel

Tobby Roy, Tonasem

Linda Saucier, Université Laval

Lucas Sévigny, Ferme Laobec

Raphaël Tanguay, Ferme Jocelyn Tanguay

Maxime Tessier, Laprodéo inc.

Patrial Turmel, Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec

Yan Turmine, Bélisle Solution Nutrition

Marie-Soleil Turmine, Bélisle Solution Nutrition

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 13 h 30, M. Julien Pagé, président sortant du Syndicat des producteurs de lapins du Québec (SPLQ), ouvre l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres du SPLQ

2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Mme Marlis Bernhard-Trachsel et appuyée par M. Frédéric Lagacé, il est unanimement résolu de procéder à l'enregistrement de la rencontre.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Tobby Roy et appuyée par M. Maxime Tessier, il est unanimement résolu de nommer M. Julien Pagé président d'assemblée.

3. RAPPEL DES RÈGLES DE PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Stéphanie Riopel, il est unanimement résolu de ne pas faire la lecture des règles de procédures des assemblées délibérantes figurant à l'annexe II du *Règlement général du SPLQ*.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Tobby Roy et appuyée par M. Maxime Tessier, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.

M. Julien Pagé lit l'ordre du jour. Il mentionne aux participants que certaines sections seront rapidement traitées puisque tous les producteurs étaient déjà présents lors de l'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le Plan conjoint, lors de laquelle plusieurs points ont déjà été abordés.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Nicolas Hamelin et appuyée par M. Guillaume Bernard, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'un président d'assemblée
3. Rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes
4. Lecture et adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 novembre 2019
6. Présentation et adoption du rapport des activités 2019-2020
7. Présentation et adoption des états financiers vérifiés pour l'exercice 2019-2020
 - 7.1. Nomination d'un auditeur externe pour l'exercice 2020-2021
8. Message des administrateurs du SPLQ
9. Mot du représentant de l'Union des producteurs agricoles et des autres invités
10. Élection des administrateurs (postes 3 et 5)
11. Désignation des membres du comité grief
12. Divers
13. Levée de l'assemblée

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 22 NOVEMBRE 2019

M. Julien Pagé suggère aux participants de ne pas faire la lecture du procès-verbal, puisque ce dernier a été envoyé aux producteurs préalablement à l'AGA.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Maxime Tessier et appuyée par M. Raphaël Tanguay, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 novembre 2019 sans en faire la lecture.

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2019-2020

Le rapport des activités 2019-2020 a déjà été présenté lors de l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint. Si d'autres questions ont pu survenir, les participants sont invités à les poser.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Maxime Tessier et appuyée par M. Raphaël Tanguay, il est unanimement résolu d'adopter le rapport des activités 2019-2020 tel que présenté, en rectifiant cependant l'information en lien avec les postes d'administrateurs à la page 20.

7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE 2019-2020

Les états financiers vérifiés 2019-2020 ont été approuvés par le conseil d'administration et ont déjà été présentés lors de l'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le Plan conjoint.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Mme Martine Paul et appuyée par M. Maxime Tessier, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers vérifiés pour 2019-2020.

7.1. Nomination d'un auditeur externe pour l'exercice 2020-2021

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par Mme Marlis Bernhard-Trachsel, il est unanimement résolu de nommer Beauregard et Brault pour réaliser une mission d'examen pour l'exercice financier 2020-2021.

8. MESSAGE DES ADMINISTRATEURS DU SPLQ

Les administrateurs saluent l'implication de M. Julien Pagé comme président du SPLQ pendant toutes ces années, et remercient M. Yan Turmine pour sa disponibilité et son dévouement.

9. MOT DU REPRÉSENTANT DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET DES AUTRES INVITÉS

M. Paul Doyon salue les administrateurs et les participants, et félicite M. Jean-Pierre Kack pour sa nomination comme président par intérim. Il rappelle plusieurs enjeux de l'heure de l'UPA, notamment en lien avec la COVID-19, les dossiers phares de l'UPA, et les élections américaines.

Concernant la COVID-19, il évoque l'impact de la fermeture des restaurants et la forte baisse de la demande du secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions, ainsi que les conséquences sur les activités d'abattage. L'incertitude ayant entouré l'arrivée de travailleurs étrangers temporaires au Québec est également rappelée, et il est mentionné que l'UPA continue son travail pour faciliter l'embauche et la rétention de ces travailleurs. M. Paul Doyon évoque les initiatives mises en place afin d'attirer de la main-d'œuvre locale pour compenser le manque de ressources humaines sur les fermes. Il mentionne également la grande générosité dont les producteurs agricoles ont fait preuve depuis mars 2020 afin de faire don de denrées alimentaires. Cette situation, mentionne M. Paul Doyon, aura plus que jamais fait ressentir l'urgence de tendre vers l'autonomie alimentaire en mettant en place des actions ciblées, ce que l'UPA a fait en initiant un dialogue sur l'agriculture avec les citoyens, grâce à la collaboration de l'Institut du Nouveau Monde, et en créant l'application « Mangeons local ». M. Doyon rappelle finalement que l'UPA a travaillé en étroite collaboration avec le MAPAQ depuis le début de la pandémie afin de trouver des solutions aux problèmes au fur et à la mesure qu'ils se présentaient.

Les autres dossiers de l'UPA sont également abordés et rapidement discutés, notamment les assurances agricoles, les ententes commerciales, l'environnement (Plan vert agricole), le Plan de développement de l'UPA et l'activisme sur les fermes.

M. Julien Pagé évoque que la participation du président du SPLQ au conseil général de l'UPA permet notamment à l'organisation d'être à l'affût des dossiers évoqués et de faire certaines démarches. De surcroît, M. Paul Doyon invite le SPLQ à solliciter l'UPA le plus possible afin d'obtenir appui et accompagnement selon les besoins.

10. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS (POSTES 3 ET 5)

M. Simon Lavoie souligne que, pour le bon fonctionnement des élections, puisque le vote secret se déroulera de manière virtuelle, il convient de nommer un président d'élection, un secrétaire d'élection ainsi que deux scrutateurs.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Bernard Marsolais et appuyée par M. Lucas Sévigny, il est unanimement résolu de nommer M. Paul Doyon comme président d'élection, M. Simon Lavoie comme secrétaire d'élection, et Mmes Amina Baba-Khelil et Marie-Soleil Turmine comme scrutatrices d'élection.

Il est convenu que pendant la période d'élection, les intervenants et les producteurs n'ayant pas droit de vote seront placés dans la salle d'attente Zoom. Les résultats de l'élection leur seront annoncés par la suite.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Mme Martine Paul et appuyée par M. Nicolas Hamelin, il est unanimement résolu d'ouvrir la séance d'élection.

M. Julien Pagé rappelle que les postes 3 et 5 sont en élection. Les règles de procédure sont brièvement rappelées par le président d'assemblée. Il est également mentionné qu'aucune mise en candidature n'a été reçue.

Élection au poste d'administrateur n° 3 :

Dans l'ordre de mise en candidature	Proposée par	Appuyée par	Acceptée	Élu
Frédéric Lagacé	Julien Pagé	Martine Paul	Oui	
Guillaume Bernard	Marlis Bernhard-Trachsel	Maxime Tessier	Oui	✓

La mise en candidature de M. Guillaume Bernard est discutée, puisque ce dernier détient des Programmes de préparation à l'investissement, et non des Programmes de paiements anticipés. Après la lecture de l'article 5 a) du *Règlement général du SPLQ*, il est convenu que ce dernier est admissible. Après un premier tour de vote à égalité, M. Frédéric Lagacé se désiste et M. Guillaume Bernard est conséquemment élu par acclamation au deuxième tour au poste d'administrateur n° 3 du conseil d'administration.

Élection au poste d'administrateur n° 5 :

Une seule mise en candidature est soumise pour ce poste, soit celle de M. Tobby Roy. Ce dernier est conséquemment élu par acclamation au poste d'administrateur n° 5 du conseil d'administration.

Le conseil d'administration 2020-2021 du SPLQ est ainsi composé de :

- M. Nicolas Hamelin, administrateur, poste n° 1;
- M. Maxime Tessier, vice-président, poste n° 2 ;
- M. Guillaume Bernard, administrateur, poste n° 3;
- M. Jean-Pierre Kack, administrateur (président par intérim), poste n° 4;
- M. Tobby Roy, administrateur, poste n° 5.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Julien Pagé et appuyée par M. Lucas Sévigny, il est unanimement résolu de clore les élections.

11. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ GRIEF

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Stéphane Riopel et appuyée par M. Jean-Pierre Kack, il est unanimement résolu que Mme Marlis Bernhard-Trachsel, M. Lucas Sévigny et M. Frédéric Lagacé soient désignés comme productrice et producteurs pour le comité grief du SPLQ.

12. DIVERS

M. Lucas Sévigny salue le travail de M. Julien Pagé et suggère de lui remettre un cadeau de remerciement pour son dévouement pendant toutes ces années à titre de président du SPLQ. M. Jean-Pierre Kack évoque que l'idée sera considérée par le conseil d'administration.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Lucas Sévigny, il est unanimement résolu de lever la séance de l'AGA des membres du SPLQ à 14 h 50.

ACTIVITÉS RÉALISÉES SUR LES PRIORITÉS D'ACTION 2020-2021

Plusieurs priorités d'action ont été déterminées lors de l'AGA des membres, en 2020, à partir du Plan stratégique (PS) 2017-2022. Les actions réalisées lors de la dernière année se sont ainsi principalement articulées autour des quatre cibles et des principaux objectifs formulés dans le tableau ci-dessous :

Cibles	Enjeux	Principaux objectifs	Actions réalisées en 2020-2021
1. Coordination sectorielle et support de l'État	Un développement sectoriel harmonieux et coordonné	<ul style="list-style-type: none"> • Former des comités sectoriels de la mise en œuvre du PS • Se doter d'un coordonnateur responsable de la mise en œuvre des actions du PS • Encourager la cohésion sectorielle et la communication entre les acteurs • Assurer le financement des projets sectoriels • Mener des représentations sectorielles sur l'adaptation des programmes et des réglementations 	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamisation de la Table de concertation cunicole grâce à l'appui d'un agent de développement (financement obtenu du Programme de développement sectoriel du MAPAQ) • Projet de promotion concertée de la filière cunicole pour la valorisation du Lapin du Québec (financement obtenu du Programme de développement des marchés bioalimentaires du MAPAQ)
2. Prospérité des entreprises de production	<p>La rentabilité des entreprises cunicoles québécoises</p> <p>L'attrait de la relève sectorielle (production et acteurs de soutien)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documenter la rentabilité, développer un diagnostic pour les entreprises et définir des modes d'amélioration de la rentabilité et de la productivité • Faire connaître les programmes d'aides financières pouvant contribuer à l'amélioration de la rentabilité des entreprises • Faciliter l'accès aux nouvelles techniques et technologies • Accroître l'utilisation des services-conseils, de la formation et de l'accès à l'information • Améliorer la gestion technico-économique sur les fermes • Évaluer les opportunités de production biologique et sans antibiotique • Poursuivre les efforts en matière de santé et de biosécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Obligation de tous les nouveaux producteurs de se conformer au Code de pratiques pour le soin et la manipulation des lapins • Ateliers cunicoles collectifs animés par l'agronome du Réseau agriconseils Montérégie • Présentation des résultats de l'étude des coûts de production du CECPA

Cibles	Enjeux	Principaux objectifs	Actions réalisées en 2020-2021
		<ul style="list-style-type: none"> • Structurer la mise en application/implantation du Code de pratiques et des exigences de bien-être animal • Faire connaître le secteur cunicole auprès de la relève 	
3. Efficacité de la mise en marché et de l'abattage	Une mise en marché efficace et structurée des lapins du Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un <i>planning</i> annuel concerté des volumes de vente et de production • Revoir la Convention de mise en marché pour une meilleure adéquation aux besoins du secteur et une simplification de l'opérationnalisation • Optimiser la gestion préabattage des lapins • Accroître l'offre de découpes et des produits transformés pour les consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Compilation données transport • Ajout d'un transporteur supplémentaire
4. Promotion des produits de lapins québécois	L'augmentation des ventes de lapins du Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication auprès des différentes clientèles • S'assurer de l'offre adéquate pour répondre à la stratégie marketing élaborée • Encourager l'identification de la provenance des produits de lapin 	<ul style="list-style-type: none"> • Copublicité avec Aliments du Québec et Trois fois par jour • Campagne promotionnelle 2021-2022 réalisée dans le cadre du Projet de promotion

PRIORITÉS D'ACTION 2021-2022

Le choix des actions prioritaires pour 2021-2022 s'effectuera prochainement en collaboration avec la Table de concertation cunicole, et ce, à partir du Plan stratégique du secteur cunicole québécois 2017-2022, réalisé par la firme Forest Lavoie Conseil en 2017. Rappelons que ce Plan a retenu quatre grandes cibles sur lesquelles les acteurs du secteur, et plus particulièrement les producteurs et leur organisation, travailleront au cours des prochaines années :

- Coordination sectorielle et support de l'État;
- Prospérité des entreprises de production;
- Efficacité de la mise en marché et de l'abattage;
- Promotion des produits de lapins québécois.

RÉSOLUTIONS

Aucune résolution n'a été déposée avant la tenue de l'AGA du 5 novembre 2021.



**Le lapin
du Québec**